

Saint-Hyacinthe, le 21 septembre 2010

Ville de Saint-Hyacinthe
Att : Directeur général
M. Louis Bilodeau
700 avenue Hôtel-de-Ville
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 5B2

**Objet : Opposition à la modification de zonage (lots : 3 232 881, 3 232 882)
(Restaurant Burger King et terrain adjacent)**

Monsieur,

La présente est pour vous faire part de notre insatisfaction quant à la modification de zonage proposée par le Directeur de l'urbanisme et qui vise la propriété située au 2955, rue Picard, Saint-Hyacinthe. Nous souhaitons vous aviser que nous nous opposons formellement à ce changement de zonage qui placerait dorénavant cette propriété dans une zone de type Industriel (I), ce qui est inapproprié considérant l'implantation qui s'y trouve, c'est-à-dire le restaurant Burger King.

En 1991, la municipalité avait effectué à l'époque un premier changement de zonage qui visait cette même propriété afin de l'inclure dans une zone de type commercial (C) soumise à un P.P.U et ce, dans le but d'harmoniser le secteur commercial nord.

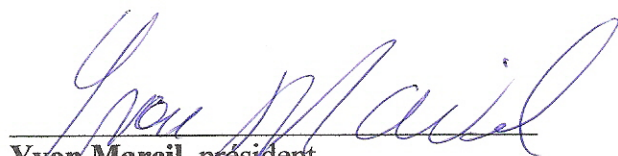
Un tel retour en arrière ne tient donc pas compte de la réalité maskoutaine ni du potentiel économique et commercial de cette propriété pour la ville de Saint-Hyacinthe. De plus, un tel changement de zonage ferait en sorte que l'utilisation actuelle de la propriété ne serait autorisée qu'en fonction d'un droit acquis entraînant ainsi des contraintes et inconvénients déraisonnables pour son propriétaire notamment quant aux assurances, au financement et à la fiscalité, (taxes municipales, amortissement, norme (FIRS)), la fermeture temporaire, l'agrandissement, etc.).

Cette modification aurait également comme effet de rendre impossible la transformation commerciale ainsi que la valorisation du terrain vacant contigu tel que le permet le zonage actuel. D'ailleurs, depuis plusieurs mois, nous travaillons ardemment au développement de ce secteur commercial, un projet dont le grand Saint-Hyacinthe pourrait grandement bénéficier. Le dépôt de ces plans devant le comité consultatif d'urbanisme est effectivement prévu pour le 23 septembre 2010.

Pour toutes ces raisons, nous vous demandons de ne pas aller de l'avant avec les modifications proposées et de conserver le zonage actuel afin que nous puissions poursuivre nos activités de développement sans subir un préjudice indu. En effet, nous avons déjà déboursé des sommes considérables dans le but de créer un projet commercial d'envergure de plus de 15 000 pieds carrés qui serait un atout pour la municipalité. Subséquemment, soyez avisé que nous envisagerons des poursuites judiciaires advenant que vous décidiez de poursuivre votre projet de modification de zonage.

Nous souhaitons sincèrement que vous révisiez votre décision de modifier le zonage dudit terrain afin que nous puissions, ensemble, travailler à l'essor ce secteur pour le plus grand bénéfice de la ville de Saint-Hyacinthe et ses concitoyens.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Bilodeau, mes salutations distinguées.



Yvon Marcil, président
Ubald Lalime inc.
900, Bourdages Nord
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5N9